

## **CHARTE D'UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES**

### **Collège Charles Dullin - YENNE**

La connaissance des technologies de l'information et de la communication, Internet en particulier, est nécessaire pour la formation des élèves. Leur utilisation, que ce soit dans l'établissement ou à l'extérieur s'inscrit dans un cadre légal et juridique.

Les nouvelles technologies doivent être utilisées au sein et en dehors de l'établissement scolaire, dans le respect des dispositions stipulées par la réglementation nationale (code pénal, code civil, ...).

Elles comprennent l'utilisation de l'outil informatique, de matériel portable électronique et d'enregistrement (tablettes, lecteurs MP3/vidéo, PDA, ...), de l'internet, de l'Espace Numérique de Travail (Le Cartable de Savoie), des blogs, de la messagerie électronique et autres moyens de communication par internet. Ces outils sont uniquement à usage pédagogique.

#### **Respect des règles juridiques relatives à la protection de la vie privée**

L'élève s'engage à :

- ne pas dire de mal des autres (insultes, injures, propos racistes ou xénophobes, ...)
- ne pas diffuser des informations liées à la vie privée des personnes,
- ne pas prendre, ni diffuser des photos, des vidéos ou des enregistrements sonores sans l'accord préalable de la personne concernée,
- ne pas mettre en ligne des textes, des images, de la musique sans l'accord des titulaires des droits d'auteur,
- ne pas télécharger illégalement de la musique, des vidéos, des logiciels,
- ne pas publier sans autorisation des textes ou des images scannés,
- ne pas participer à un blog dont le contenu est litigieux.

#### **Respect du matériel et des autres utilisateurs**

L'élève s'engage à :

- se connecter sous son propre code. L'élève est responsable de l'utilisation qui pourrait être faite avec son mot de passe. Il en est de même pour le login et le mot de passe d'accès à l'Espace Numérique de Travail (le Cartable de Savoie),
- ne pas imprimer sans autorisation,
- se déconnecter et arrêter l'ordinateur proprement en fin de session, et à ranger son poste de travail,
- signaler rapidement au responsable tout problème technique ou détérioration,
- ne pas utiliser d'appareils mobiles sans l'autorisation d'un membre de l'équipe éducative,
- ne pas modifier la configuration d'un poste,
- ne pas faire de copies des logiciels soumis aux droits d'auteur,
- ne pas installer de programmes, jeux ou logiciels, fonds d'écran ou pointeurs de souris particuliers.

#### **Conditions d'utilisation d'Internet**

Internet doit être utilisé uniquement pour la recherche et la diffusion d'informations à buts scolaires (formation, travaux personnels ou interdisciplinaires, orientation, recherches de stages).

Il est interdit de manière générale de se connecter à des sites qui ne seraient pas en rapport avec un travail scolaire.

L'accès à Internet se fait en présence d'un membre de l'équipe éducative.



## Messagerie électronique

L'accès à une messagerie électronique doit répondre à un projet pédagogique.

## Contrôles techniques

Des contrôles techniques peuvent être effectués dans un souci de protection des élèves mineurs, de sécurité du réseau informatique et de vérification que l'utilisation des Services informatiques est conforme aux objectifs rappelés dans la Charte.

## Conséquences en cas de non-respect de la présente charte

Le non-respect des principes établis ou rappelés par la présente Charte pourra donner lieu à une limitation ou suppression de l'accès aux services du collège et à des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur dans l'établissement et dans l'éducation nationale.

L'élève qui ne respecte pas les règles énoncées ci-dessus s'expose de plus aux sanctions prévues par les lois en vigueur. Les parents sont responsables de leurs enfants mineurs sur le plan pénal et civil.

---

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, élève de la classe \_\_\_\_\_ reconnais avoir pris connaissance de la charte d'utilisation des nouvelles technologies du collège Charles Dullin de Yenne et m'engage à la respecter sans réserves. Je reconnais également avoir été informé que les personnels enseignants peuvent à tout moment vérifier l'utilisation des différents postes, le journal des adresses, les pages Internet visitées afin que l'usage du réseau reste bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte.

Date

Signature

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, représentant légal de \_\_\_\_\_ de la classe \_\_\_\_\_ reconnais avoir pris connaissance de la charte d'utilisation des nouvelles technologies du collège Charles Dullin de Yenne et m'engage à la faire respecter sans réserves.

Date

Signature